



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

37^e séance plénière

Mercredi 14 octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mangoaela (Lesotho),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 29 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/53/320 et Add.1 et 2)

Projet de résolution (A/53/L.6)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne tout d'abord la parole à M. Roberto Robaina González, Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.6.

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Aveugles et sourds, les États-Unis d'Amérique continuent d'ignorer les appels que l'Assemblée générale leur a lancés pendant six années consécutives pour qu'ils mettent fin à leur longue, cruelle et impitoyable guerre économique, commerciale et financière contre Cuba.

Année après année, le verdict de l'humanité a été le suivant : en 1992, 59 votes pour la résolution condamnant

le blocus des États-Unis contre Cuba, 3 contre, les autres pays s'abstiennent ou sont absents; en 1993, 88 votes pour et 4 contre; en 1994, 101 pour et 2 contre; en 1995, 117 pour et 3 contre; en 1996, 137 pour et 3 contre; en 1997, 143 pour et 3 contre.

Chacune de ces décisions a été historique, surtout la première d'entre elles, adoptée au moment où l'ivresse triomphaliste née de l'effondrement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et de l'Europe de l'Est condamnait à la même mort la révolution cubaine, et où tous ceux qui misaient sur la chute imminente du gouvernement de La Havane s'empressaient de faire leurs bagages et de réserver leurs billets pour se rendre au festin de charognards qui se ferait sur les ruines et les lambeaux de nos rêves d'indépendance et de justice.

Ceux qui n'ont jamais douté de nous, ceux qui ont craint pour notre sort, ceux qui nous ont toujours accompagnés en ayant confiance en notre volonté, en notre ténacité et en nos forces, ont vu leurs attentes comblées : Cuba n'a pas seulement résisté; Cuba et son peuple ont été capables de survivre à la prétendue fin de l'histoire et au harcèlement de la plus grande puissance de tous les temps.

Nous avons été témoins, dans ces salles et dans ces couloirs, de pressions abusives, de chantages et de menaces destinés à empêcher que soient votées les propositions présentées par Cuba. Ils ne manquent pas ceux qui se sont vu refuser des crédits, ceux qui ont vu échouer des affaires

et des opérations commerciales, ceux qui ont été en butte à des représailles politiques pour s'être simplement abstenus ou absentés au moment du vote.

C'est dans ces conditions, et malgré les résolutions nombreuses et quasi unanimes adoptées par l'Assemblée générale contre le blocus, qu'a été promulguée l'infâme loi Helms-Burton par laquelle les États-Unis prétendent consacrer l'hégémonisme, le principe d'extraterritorialité et l'arbitraire comme instruments du droit international, se jouant de leurs alliés, bafouant leur partenaires et humiliant les autres États.

Cette loi n'a pas que des retombées brutales sur Cuba : elle sape également le système du commerce mondial, les négociations sur un futur accord multilatéral d'investissements et les mécanismes de confiance internationaux — y compris de confiance entre les centres de pouvoir économique mondiaux — à tel point que les principales sociétés nord-américaines nationalisées qui ont déposé plainte ne la soutiennent même plus.

Le monde, qui a contesté cette loi depuis le début, reconnaît aujourd'hui que son caractère extraterritorial sous-tendant le blocus va au-delà des intentions des chapitres III et IV, qui portent préjudice à des tiers. Une loi promulguée par les États-Unis n'a pas d'effet juridique dans les autres pays du monde, y compris à Cuba. C'est pourquoi les fondements des chapitres I et II sont également contraires à l'esprit du droit.

Le blocus renforcé vise principalement les apports de capitaux étrangers. Bloquer toutes les voies d'accès de notre pays à des sources de crédit provenant d'organismes internationaux ou de pays particuliers est devenu une obsession. Nous savons tous que les finances sont la force vitale d'une économie. Sans elles, aucun pays ne peut exister. Nul n'a idée des conditions abusives et risquées dans lesquelles Cuba est obligée d'emprunter. Les effets sont notamment dramatiques sur notre industrie sucrière, en raison des taux d'intérêt excessifs des crédits, de leurs délais d'amortissement particulièrement courts et de leurs conditions de paiement ruineuses.

Ce n'est pas nous qui le disons. Selon le chef du Bureau des affaires cubaines du Département d'État,

«depuis l'approbation de la loi (Helms-Burton), 19 entreprises de plus de six pays ont modifié leurs projets d'investissement à Cuba ou ont retiré leurs investissements ... Le Gouvernement cubain a eu les plus grandes difficultés à trouver des financements et des inves-

tisseurs potentiels, les taux d'intérêt atteignant jusqu'à 22 %.» ... «Douze autres sociétés de plus de sept pays font actuellement l'objet d'une enquête en raison de leurs activités à Cuba»,

le but étant de les contraindre à cesser ces activités.

Les dommages réels sont bien plus graves que ceux que signale ce fonctionnaire. L'Association américaine pour la santé mondiale, organisation non gouvernementale dont l'indépendance est notoire, a présenté les résultats d'un an d'enquête sur les retombées du blocus dans les secteurs alimentaire et pharmaceutique. Le résumé de cette enquête, distribué au sein de l'Assemblée, établissait, entre autres, que :

«L'embargo imposé par les États-Unis a sensiblement aggravé les souffrances à Cuba ... L'embargo des États-Unis, qui se poursuit depuis plusieurs dizaines d'années, a toujours imposé un lourd fardeau économique au système de santé cubain. Mais les besoins médicaux non couverts se sont accrus très rapidement depuis 1992 : nous avons constaté que des patients ne disposaient pas de médicaments essentiels et nous avons parlé avec des médecins qui se sont vu obligés d'effectuer des actes médicaux sans équipement adéquat ... La réduction des aliments, des médicaments et des intrants médicaux essentiels disponibles ... se traduit par un coût humain élevé. L'Association américaine pour la santé mondiale tient finalement à mettre l'accent sur la sévérité de l'embargo des États-Unis contre Cuba. Très peu d'embargos dans l'histoire récente ... ont inclus une interdiction totale des ventes d'aliments. Très peu d'autres ont restreint le commerce de produits médicaux au point de nier à de simples citoyens l'accès aux médicaments qui pourraient leur sauver la vie. Il est évident qu'un embargo de ce genre est une violation des conventions et des accords internationaux les plus fondamentaux ayant défini les droits de l'homme, dont la Charte des Nations Unies, la Charte de l'Organisation des États américains et les articles de la Convention de Genève qui réglementent la protection des personnes civiles en temps de guerre.»

J'ajouterai seulement que le Gouvernement des États-Unis, irrité par cette dénonciation, a concocté à dessein un contre-rapport si grossier, si politisé et si fallacieux, qu'il a soulevé les protestations d'agences nord-américaines et internationales, et que la Commission d'arbitrage du Congrès l'a qualifié de tentative délibérée de se protéger des dénonciations faites par l'Association américaine pour la santé mondiale. Les auteurs de ce contre-rapport ont faussé

les données concernant les autorisations accordées en vue d'un prétendu commerce avec Cuba — comme il a été facile de le constater en s'en remettant aux rapports des Départements du Trésor et du Commerce — en utilisant comme actuels des chiffres correspondant aux échanges existant avant 1992 avec des filiales nord-américaines. Ils ont par ailleurs recouru à l'intimidation et ont intenté une action contre des sociétés telles que Merck et contre des citoyens étrangers et américains.

Le contre-rapport a aussi manipulé des données de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, en passant sous silence le fait que la part du produit intérieur brut que l'île victime d'un blocus allouait à la santé était la plus importante d'Amérique latine en général et de 34 % supérieure à celle des États-Unis.

L'enquête du Congrès sur ce document cynique conclut :

«Si le Département d'État a l'obligation de défendre la politique des États-Unis, il n'a pas, en revanche, celle de fausser les faits à dessein, notamment si la dénégation et la falsification sont utilisées pour défendre une politique de blocus» (veuillez observer qu'ils reconnaissent ici qu'il s'agit bien d'un blocus) «qui empêche la population civile de satisfaire ses besoins de base, alors que sévit une grave crise économique.»

Le comble, c'est qu'il y a deux semaines à peine, un ambassadeur nord-américain n'a pu s'empêcher de déclarer impudemment devant cette même Assemblée plénière, que les États-Unis avaient autorisé plus de 2 milliards de dollars d'aide humanitaire privée à Cuba depuis 1992.

Toutes les données fournies par différentes sources nord-américaines offrent des chiffres absolument contradictoires, qu'il s'agisse d'autorisations ou qu'il s'agisse du prétendu montant des opérations qui auraient été autorisées, dans le cadre de ce total de 2 milliards de dollars approuvés. Depuis le début de cette campagne visant à présenter les États-Unis comme le principal donateur d'aide humanitaire à Cuba, jamais aucun fonctionnaire n'a précisé d'où est sortie cette longue liste de chiffres dont le compte ne tombe jamais juste, ni sur quelle base le Gouvernement des États-Unis a calculé que l'aide humanitaire provenant de Cubano-Américains se chiffrait à 2 milliards de dollars.

L'ambassadeur en question a déclaré textuellement que plus de 2 milliards d'aide humanitaire privée avaient été autorisés depuis 1992 pour Cuba — ce qui revient à multi-

plier par 100 le montant de l'aide humanitaire qui a été envoyée par des organisations non gouvernementales ou des particuliers nord-américains. En fait, pendant une bonne partie de cette période, même les envois d'argent à la famille étaient interdits.

Comme l'a dit Fidel Castro le 28 septembre dernier :

«Des millions de personnes dans le monde entier envoient de l'argent à leurs familles, depuis les États-Unis, depuis l'Europe, depuis les pays producteurs de pétrole, depuis l'Afrique du Sud, depuis la Malaisie, depuis tout pays où travaillent des émigrés. Dans aucun pays ces envois n'ont jamais été qualifiés d'aide humanitaire, car ce serait insulter ceux qui les envoient ainsi que les épouses, les enfants, les parents ou les frères qui les reçoivent. Pratiquement tous les pays du tiers monde reçoivent de l'argent que des parents qui travaillent dans des pays plus développés leur envoient. Ces envois se font même entre pays développés. Et si c'est à ça que ces gens-là font allusion lorsqu'ils parlent d'aide humanitaire, eh bien c'est honteux. On ne peut changer le dictionnaire à sa guise.»

Le montant réel de l'aide humanitaire parvenue à Cuba en provenance des États-Unis, sans le moindre parrainage du Gouvernement des États-Unis, nous l'avons très bien comptabilisé centime par centime, et le voici : de 1992 à 1997, la valeur des dons en provenance des États-Unis — avec ou sans autorisation — a été de 23 559 086 dollars, dont 98 % venaient d'organisations non gouvernementales et religieuses qui ont fait l'objet d'une répression pour avoir défié le blocus, 1,1 % de particuliers amis de Cuba et 0,6 % de sociétés privées.

Or, le monde a été témoin de la façon dont la répression politique et policière aux États-Unis s'est abattue sur un groupe d'organisations civiles et religieuses nord-américaines conduites par les Pasteurs pour la paix qui, défiant les interdictions du blocus, tentaient de faire parvenir à Cuba des bibles et des médicaments, des équipements médicaux et des ordinateurs. Cuba somme les représentants du Gouvernement nord-américain à venir dans notre île pour dire au révérend Lucius Walker et à ses compagnons qui ont été tabassés par la police des douanes et ont mené une longue grève de la faim à quelques mètres de la frontière mexicaine, jusqu'à ce que leurs dons leur soient rendus, que leur cargaison était autorisée à entrer à Cuba. Qu'ils viennent donc ici et qu'ils racontent que le célèbre autobus jaune destiné aux actions caritatives d'un centre religieux, dont les douaniers ont crevé les pneus pour l'empêcher de

franchir la frontière à Laredo, était un don du Gouvernement. Qu'ils viennent le dire aux organismes internationaux envers lesquels ils sont très endettés et dont ils veulent s'approprier les contributions en revendiquant soudain mensongèrement leur paternité. Qu'ils viennent ici le dire aux Cubains émigrés qui, de manière illégale, en s'exposant à des amendes ou à des peines d'emprisonnement, ou en payant des sommes faramineuses pour utiliser des banques de pays tiers, ont envoyé de l'argent à leurs familles.

Les porte-parole de ce gouvernement ont également lancé ces jours-ci des campagnes nous accusant d'avoir refusé une aide humanitaire d'urgence qui, bien qu'acheminée par le Programme alimentaire mondial, serait examinée, surveillée et assortie de conditions par les États-Unis. Accepter des miettes de la part de notre bourreau alors que celui-ci se montre encore plus impitoyable en renforçant le blocus, n'est pas le propre d'un peuple digne. Nous avons appris de José Martí qu'on peut supporter la pauvreté, mais pas le déshonneur.

Comme le Gouvernement cubain l'a déclaré à plusieurs reprises dernièrement :

«Même sans conditions, nous n'aurions pas accepté cette aide indigne et déshonorante. Ce que nous exigeons, c'est la levée du blocus et alors, nous n'aurons plus besoin de l'aide humanitaire du gouvernement qui nous a imposé ce blocus pendant près de 40 ans, qui nous a livré une guerre économique et qui concentre dans cette guerre toute l'influence dont il jouit dans le monde.»

Ne reconnaissant d'autres limites ni d'autres lois que leurs propres intérêts impériaux, les États-Unis se situent en marge du droit international. Il y a un an, 75 États souverains du monde représentant près de la moitié de la population mondiale, se sont trouvés menacés par plus de 40 mesures à caractère extraterritorial promulguées unilatéralement, tant au niveau fédéral que par différents États de l'Union, et qui sont similaires à la loi Helms-Burton et au blocus contre Cuba.

Plus d'une vingtaine de nouvelles mesures concernant Cuba destinées à aligner d'autres législations sur les principes de la loi Helms-Burton ont été examinées aux États-Unis et certaines d'entre elles ont déjà été adoptées l'an passé. Non seulement ces mesures renforcent les interdictions déjà adoptées, mais elles ajoutent de nouvelles actions hostiles et de caractère extraterritorial, dont l'approbation est beaucoup plus aisée, étant donné qu'elles sont présentées

et adoptées sous des formes diverses, obscures et spécieuses.

En mars dernier, après que S. S. le pape Jean-Paul II, lors de sa visite à Cuba, a condamné le blocus comme étant un acte injuste et moralement inacceptable, le Gouvernement des États-Unis a annoncé à grand renfort de publicité un assouplissement des mesures censément destinées à faciliter l'acheminement de médicaments et de vivres, ainsi que les voyages à Cuba et les envois d'argent à leurs familles de la part de Cubano-Américains, victimes par ailleurs d'un traitement discriminatoire. Faut-il mentionner que les mesures annoncées n'impliquent d'aucune manière un changement d'attitude de la part des États-Unis. Il s'agit en fait d'une opération publicitaire, assortie de procédures si compliquées et qui comportent tant d'obstacles que la Secrétaire d'État elle-même, Mme Albright, n'a eu d'autre recours que d'admettre que les pressions économiques continueront de s'exercer sur Cuba par le biais du blocus et de la loi Helms-Burton.

Sept mois plus tard, nous attendons toujours de voir un semblant d'application des mesures annoncées. Cela fait trois mois que Cuba a passé commande à 10 sociétés pharmaceutiques nord-américaines depuis que le Gouvernement a officiellement annoncé que la vente de médicaments serait autorisée grâce à un système souple de brevets. Certaines de ces compagnies ont répondu par la négative et nous n'avons reçu aucune réponse de la part des autres. Le Gouvernement des États-Unis a également refusé de présenter à La Havane une expo-vente de produits pharmaceutiques et de technologies médicales qui aurait pu servir de base à l'amorce de relations commerciales.

Mais à supposer qu'une vente de médicaments soit autorisée, comment les acheter? Avec quelle banque devrions-nous opérer sans que l'argent cubain ne soit pas confisqué? Où pourrions-nous ouvrir un compte en banque et qui l'accepterait? Quelles possibilités auraient les importateurs cubains pour vérifier les spécifications de leurs achats, comme le veut la pratique internationale? Quels avions ou bateaux pourrions-nous utiliser et par quel port ou aéroport? Qui en serait l'assureur? Face à tant d'obstacles, quelle compagnie américaine aurait envie de demander des autorisations?

Il y a trois mois, le Gouvernement des États-Unis avait autorisé trois compagnies de charters à établir une liaison avec Cuba, mais il vient de retirer les autorisations à deux de ces compagnies. Voilà quelle est la réalité, crue, tangible et palpable.

Les États-Unis ont conçu un blocus qui, comme le supplice du garrot au Moyen Âge, a été assurément capable de causer, avec un succès lent mais à la Pyrrhus, des pénuries innombrables pour 11 millions d'êtres humains et d'empêcher le développement normal du pays. Cependant, ils ont totalement échoué dans leurs tentatives de détruire la Révolution cubaine en incitant le peuple à se soulever contre ses propres dirigeants et contre le système politique et économique que nous avons librement choisi.

Dès leur fondation, les États-Unis ont eu l'idée de s'emparer de Cuba. Une longue liste de noms, de plans et de dossiers nous poursuivent depuis plus de 200 ans : Franklin, Adams, Jefferson, Monroe, Wood, Platt, Magoon, Crowder, Sumner Wells, Caffery, Mack, Torricelli, Helms, Burton et Graham, ainsi que neuf administrations qui, depuis 1959, ont toujours commis la même erreur, celle de penser et de légiférer en rêvant de gouverner Cuba en anglais. Or, Cuba, c'est nous les Cubains, qui la pensons, qui y légiférons et la gouvernons dans notre propre langue, laquelle est suffisamment créatrice pour cela.

Nous avons grandi et développé notre conscience, en subissant depuis l'enfance l'agressivité, l'arrogance et le blocus du pays qui n'a jamais voulu admettre que nous sommes un peuple libre et souverain et qui nous considère encore comme un fruit qui va mûrir avant de tomber entre ses griffes et dont il peut disposer selon sa volonté.

Les sacrifices imposés n'ont jamais entamé notre sentiment de solidarité et notre préoccupation pour l'avenir de l'humanité. Ainsi, depuis plus de 30 ans, près d'un demi-million d'universitaires, d'enseignants, de coopérants et de combattants cubains ont partagé les souffrances d'autres peuples et, les faisant leurs, ont aidé ces peuples à les vaincre.

Dans le seul domaine de la santé, plus de 26 000 médecins et personnels paramédicaux ont prêté leurs services dans des dizaines de pays du tiers monde. Ces derniers jours encore, après que le passage de l'ouragan Georges a causé la mort de plus de 150 personnes à Haïti, le camarade Fidel a proposé que si des pays comme le Canada, qui a des relations étroites avec Haïti, ou la France, qui a aussi des liens historiques et culturels étroits avec Haïti, ou les pays de l'Union européenne ou le Japon fournissent des médicaments, Cuba est prêt à envoyer tous les médecins nécessaires pour sauver chaque année la vie de 15 000 enfants de moins de 5 ans et d'au moins 10 000 personnes de plus de 5 ans, c'est-à-dire la vie de 25 000 Haïtiens. Parlons des droits de l'homme non pas simplement avec des mots, mais bien avec des faits véritablement humains.

Au nom de nos compatriotes qui ont défendu l'indépendance des pays du tiers monde et partagé leur savoir avec leurs citoyens et de ceux qui parcourent aujourd'hui cette géographie humaine oubliée pour y créer des services de santé sans rien demander en retour.

Au nom des 402 médecins en Afrique du Sud qui n'avaient pas besoin de parler anglais pour faire leur travail puisqu'ils ont su écouter et soigner des peuples et des ethnies dans leurs propres langues et dialectes.

Au nom de ceux qui ont immédiatement porté secours aux victimes de tremblements de terre et d'ouragans, comme la brigade médicale qui oeuvre aujourd'hui dans une zone isolée et dévastée de la République dominicaine.

Au nom de tous les professionnels de la santé et de tous les médecins cubains dont la présence serait nécessaire pour sauver 25 000 vies à Haïti et qui sont prêts à participer à un effort mondial parrainé et dirigé par l'Organisation mondiale de la santé.

Au nom des millions de compatriotes qui n'ont pas accès aujourd'hui à d'importants produits culturels, informatiques, scientifiques et techniques, qui leur sont délibérément niés.

Au nom des leucémiques et des cancéreux, des cancérologues et des chirurgiens qui n'ont pas accès à l'Onco-spar, dont j'ai parlé ici il y a quelques jours, à des cathéters sous-cutanés permanents et à d'autres moyens analogues.

Au nom des sidéens qui ne peuvent attendre que nous achetions leurs médicaments coûteux.

Au nom des personnes âgées dans les unités de soins intensifs qui ne disposent pas de respirateurs et qui ne peuvent compter sur l'espérance de vie prolongée que leur offre le système de santé issu de la révolution.

Au nom des malades qui ont besoin de certains antibiotiques de troisième génération que nous ne pouvons acquérir parce qu'ils ont presque tous été brevetés aux États-Unis.

Au nom des personnes atteintes de cardiopathie qui sont privées d'Aprotinine, de Captopril et d'autres médicaments pour le coeur ou de régulateurs cardiaques.

Au nom du bébé qui a failli mourir sous les yeux de chercheurs nord-américains en raison d'une grave infection

mycosique, que nous ne pouvions guérir parce que le médicament nécessaire est produit aux États-Unis.

Au nom des enfants non vaccinés à cause des obstacles nous empêchant d'acheter les produits de base pour fabriquer les vaccins.

Au nom des agriculteurs et des ouvriers agricoles qui voient leurs cultures dépérir parce qu'ils ne disposent pas des engrais et des pesticides auparavant fournis mais maintenant refusés par des filiales d'entreprises nord-américaines.

Au nom de tous ceux dont l'emploi et le salaire ont été affectés par la fermeture d'usines qui ne disposent plus de matières premières ni de pièces de rechange.

Au nom des nombreux émigrés cubains dans ce pays qui s'opposent au blocus et dont les droits de communiquer, de voyager et d'aider librement les membres de leurs familles sont niés, car on empêche ou limite au minimum les contacts avec la famille et la normalisation des rapports avec leur patrie.

Au nom d'entreprises de divers pays, telles que Bayer, Siemens, Nunc, Teletronics, Vitalmex, et d'entreprises nord-américaines comme Cargill, Continental Grains, Bristol-Myers, Eli Lilly, Johnson and Johnson, SmithKline Beecham et de nombreuses autres qui ont dû annuler leurs ventes à Cuba ou qui renoncent à les reprendre par crainte de représailles.

Au nom également du noble peuple nord-américain, qu'on leurre en lui disant que le blocus criminel est imposé au nom de la liberté, des médecins nord-américains émus devant tout le mal causé, des hommes d'affaires désireux de pratiquer un commerce libre, des agriculteurs qui doivent trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits, des contribuables dupés, des scientifiques, des artistes, des intellectuels et des simples citoyens qui sont curieux de mieux connaître Cuba et d'avoir des échanges pacifiques avec elle et qui n'approuvent pas la brutalité et l'acharnement de leurs dirigeants.

Au nom de la justice, de la vérité et de tous nos droits qui sont violés de façon massive et flagrante, qui nous appartiennent et que nous sommes prêts à défendre en tant qu'êtres humains.

Au nom de la dignité, du respect et de la voix propre de ce peuple, mille fois héroïque, qui, malgré l'énorme

poids que représentent les 60 milliards de dommage subis, n'a été ni défait, ni humilié, ni soumis.

Au nom des 11 millions de Cubains qui ne supplient personne mais qui exigent fièrement la fin de cette guerre sale, et qui n'acceptent pas de recevoir une aide déshonorante lorsqu'ils se savent capables de se lever et de parcourir le monde.

Au nom des nombreux peuples qui, aujourd'hui ou demain, peuvent être les prochaines victimes, je vous demande d'être justes, une fois encore, et, avec la force de la raison, avec votre cœur et avec votre honneur, d'exiger des États-Unis qu'ils mettent fin à leur blocus cruel.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : De par son histoire et ses convictions, le Mexique est un pays épris de paix, de justice et d'égalité. Les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international constituent la norme fondamentale de notre conduite au niveau international. Ceci est consacré dans la Constitution politique de la République du Mexique. C'est pourquoi le Mexique n'a pas promulgué ou mis en oeuvre de dispositions légales extraterritoriales. Mon pays a toujours rejeté l'emploi de mesures coercitives en tant que moyen de pression dans les relations internationales.

Mon gouvernement réaffirme que des mesures telles que la loi Helms-Burton et ses effets négatifs sont inacceptables au titre du droit international et constituent une violation des buts et principes auxquels nous avons tous adhéré en ratifiant la Charte des Nations Unies.

Au cours des six dernières années, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à ne pas promulguer ni mettre en oeuvre des lois ou mesures extraterritoriales. Elle le refera aujourd'hui pour la septième fois. Cet appel, qui s'appuie sur l'impératif de la raison, du droit et de l'éthique, ne doit pas rester sans écho. C'est un appel en faveur de l'harmonie qui doit régner dans les relations entre tous les membres de la communauté internationale. C'est un appel international qui transcende les frontières, les cultures, les croyances et les sensibilités. Nous voulons créer un dialogue et une entente entre deux pays auxquels nous sommes liés par de solides relations d'amitié. Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, les défis de la mondialisation montrent que nous ne pourrions atteindre un niveau élevé de paix et de développement que si nous agissons de concert, dans le cadre d'une coopération internationale véritable fondée sur le plein respect de toutes les nations du monde sans exception.

L'embargo contre Cuba doit prendre fin. Associations notre volonté en vue de dépasser immédiatement cette habitude regrettable d'intolérance car elle n'a pas sa place dans le nouveau millénaire que nous devons construire ensemble. Ce n'est qu'ainsi, dans le respect de nos différences et nous en enrichissant mutuellement par ces différences, que nous pourrions faire des espoirs des fondateurs de l'Organisation une réalité et vivre l'avènement d'un monde réellement humain et qui symbolisent nos aspirations communes à la paix, la justice et l'égalité.

Fidèle à sa ferme position de principe, le Mexique votera pour le projet de résolution figurant au document A/53/L.6.

M. Amihamzah (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Six années consécutives, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba. L'adoption de la résolution 52/10 par l'Assemblée générale, le 5 novembre 1997, par plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies a reflété le souhait de la majorité écrasante des États. La délégation de la Malaisie est convaincue que le rejet majoritaire de l'embargo unilatéral contre Cuba persistera.

La Malaisie souscrit pleinement au document final du douzième sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban, en septembre 1998, au cours duquel les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés ont réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin aux mesures économiques, commerciales et financières contre Cuba. Ces mesures unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international. Elles vont à l'encontre du principe de souveraineté et entraînent de grandes pertes matérielles et économiques au peuple cubain.

La délégation de la Malaisie se félicite du rapport du Secrétaire général (document A/53/320). Presque toutes les réponses des 58 États et des organes et institutions compétentes du système des Nations Unies figurant dans le rapport ont demandé la fin de l'embargo contre Cuba. Ceci reflète clairement l'avis général selon lequel l'application extraterritoriale de ce qui est surtout une loi intérieure porte atteinte à la souveraineté et aux intérêts légitimes des autres États. Cette application est aussi contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La Malaisie estime qu'il n'y a pas de justification pour continuer d'appliquer des mesures commerciales unilatérales

contre Cuba, lesquelles empiètent également sur le droit des autres États à s'engager dans des activités de libre-échange et sur leur droit de navigation. La promulgation de la loi Helms-Burton aux États-Unis contrevient aux principes et objectifs de l'Organisation mondiale du commerce. Elle crée un précédent regrettable qui porte préjudice à la promotion du commerce international. Cette loi a des effets extraterritoriaux qui, à l'instar de ceux de la loi D'Amato contre l'Iran et la Libye, violent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États concernés.

Dans l'intérêt du respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies ainsi que pour la promotion du libre-échange et de relations économiques équitables entre États, la Malaisie, comme les années précédentes, votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Au cours des six dernières années, les résultats de nos débats à l'Assemblée générale sur la question intitulée «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique» ont été une preuve convaincante de l'opposition croissante de la communauté internationale à l'application de telles mesures coercitives prises unilatéralement. La quasi-totalité de la communauté internationale, dont la Russie, considère la poursuite du blocus commercial et économique contre Cuba comme la preuve d'une mentalité obsolète héritée de l'ère de la guerre froide.

La Russie, qui depuis 1994 appuie constamment la résolution intitulée «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique», déclare une fois de plus inacceptables les tentatives faites pour exercer des pressions sur des pays tiers afin de les contraindre à restreindre leur coopération avec Cuba par l'application de la loi du 12 mars 1996 sur la liberté de Cuba et la solidarité démocratique, que la communauté internationale dans sa quasi-totalité a qualifiée, à juste titre, de discriminatoire et contraire aux normes du droit international et aux principes de la liberté de commerce.

Le maintien du blocus contre Cuba va à l'encontre du but recherché et a de sérieuses répercussions sur le plan humanitaire pour la population de ce pays.

Selon la Fédération de Russie, la levée du blocus et l'amélioration des relations entre les États-Unis et Cuba seraient de nature à renforcer la stabilité de la région caraïbe, à permettre la pleine intégration de Cuba dans l'écono-

mie mondiale et à favoriser l'adoption de réformes démocratiques et économiques. À cet égard, elle tient à noter que, bien que la libéralisation de la réglementation imposée à l'aide humanitaire à Cuba — annoncée par le Gouvernement américain le 20 mars 1998 — soit limitée, elle va dans la bonne direction.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Russie, s'appuyant sur les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationale, rappelés dans le projet de résolution, entend bien continuer à développer avec Cuba des relations économiques et commerciales normales qui respectent l'intérêt mutuel des deux pays et soient conformes aux normes internationales généralement acceptées, sans aucune discrimination.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indonésienne s'est déjà par le passé prononcée contre l'imposition unilatérale de sanctions d'ordre économique et commercial qui, selon elle, sont incompatibles avec le principe sacro-saint de la souveraineté des États et de leurs intérêts légitimes. C'est la raison principale pour laquelle plusieurs instances internationales, dont l'Assemblée, ont demandé l'abrogation des lois en question.

À ce sujet, il convient de noter qu'au douzième sommet des pays non alignés, tenue à Durban le mois dernier, il a été demandé aux États-Unis de mettre fin aux sanctions économiques, commerciales et financières contre Cuba, qui, outre leur caractère unilatéral et contraire aux dispositions de la Charte, ont entraîné un immense préjudice économique et des pertes matérielles importantes pour la population cubaine. Il a également été demandé que soient organisées des négociations fondées sur le principe de l'égalité et du respect mutuel en vue de résoudre les différends avec Cuba.

Conformément à la résolution 52/10, l'Indonésie a fourni des informations au Secrétaire général qui réaffirment sa politique de respect rigoureux et systématique des principes de l'égalité des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de la liberté du commerce et de la navigation internationale. Fidèle à cette politique, l'Indonésie est opposée à la promulgation et à l'application de lois ou règlements ayant des effets extraterritoriaux ou portant atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, car cela constitue une violation des principes universellement reconnus du droit international.

C'est pourquoi ma délégation a décidé de voter pour le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des six dernières années, l'Assemblée générale a attaché la plus grande importance au point de l'ordre du jour relatif à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Viet Nam a fait part, à l'instar de nombreux autres États Membres, de son ferme soutien aux projets de résolution examinés et adoptés par l'Assemblée générale au titre de cet important point de l'ordre du jour, et par là, aux principes fondamentaux du droit international qui régissent les relations entre les pays ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Ces résolutions, notamment la résolution 52/10 adoptée lors de la dernière session, traduisent la vive préoccupation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale ainsi que leur ferme opposition aux politiques par lesquelles un État a recours à l'application de lois de caractère extraterritorial et à des mesures coercitives unilatérales au détriment d'un autre État. Ces politiques vont à l'encontre des buts et principes les plus fondamentaux de la Charte et surtout des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et elles constituent une violation de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Viet Nam se joint à la communauté internationale pour exiger qu'il soit mis immédiatement et entièrement fin à ces politiques de caractère extraterritorial et belliqueux d'embargo et de blocus imposées à la République de Cuba depuis 40 ans. Nous partageons également le souci commun de la communauté internationale d'établir des relations internationales solides et de coopérer sur la base de l'égalité, de la non-discrimination entre les systèmes politiques et du respect du droit de chaque pays de choisir son modèle de développement. Le Viet Nam prie instamment l'Assemblée générale et tous les autres organes de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures et des initiatives concrètes à cette fin.

Le Viet Nam estime que le différend qui oppose les États-Unis à la République de Cuba doit être résolu par le dialogue et la négociation dans le cadre du respect mutuel et du respect de l'indépendance et de la souveraineté des États. Il se félicite donc de l'action en ce sens menée par les parties intéressées.

La communauté internationale n'accepte pas l'application de politiques et de mesures de blocus par un pays à l'encontre d'un autre pays, dans le but de s'ingérer dans les affaires intérieures des États et de violer leur droit souverain de choisir leurs propres voies menant à l'édification de leur nation et au développement.

Comme les années précédentes, le Viet Nam votera pour le projet de résolution sur cette question. En réaffirmant au peuple cubain notre amitié, notre sympathie et notre solidarité, nous demandons aux autres États Membres d'appuyer le texte; un vote positif sera un vote pour la vérité et la justice.

M. Kasanda (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général pour son rapport qui figure dans le document A/53/320 et dans ses deux additifs. Nous sommes tout aussi reconnaissants à la délégation cubaine qui a présenté le projet de résolution A/53/L.6, intitulé «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique».

La Zambie a toujours voté pour les projets de résolution portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Elle va maintenir cette année son vote positif sur le projet de résolution, vote qui se fonde sur le respect de la Charte des Nations Unies. Elle croit que conformément à la Charte, il est essentiel de développer et de maintenir des relations amicales entre les pays sur la base des principes des droits égaux et de l'autodétermination des peuples. Elle estime également qu'il est du devoir de chaque pays d'utiliser le mécanisme de la coopération internationale pour régler les problèmes qui naissent entre des nations et parmi elles.

De l'avis de la Zambie, les dispositions de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine et la loi Helms-Burton de 1996 supposent une juridiction extraterritoriale dans leur application, ce qui est contraire au droit international. Elle estime qu'aucun pays au monde n'a le droit de tenter d'appliquer et d'imposer ses lois nationales de façon extraterritoriale. En fait, aucun pays n'a le droit de faire pression sur d'autres nations ou de leur imposer sa volonté. Autrement, il n'y aurait pas d'égalité souveraine des États, tout comme il n'y aurait pas de place pour la coopération internationale.

Compte tenu de ce qui précède, je déclare que la Zambie n'a promulgué ni appliqué à un pays quelconque aucune loi nationale ayant une juridiction extraterritoriale.

Au contraire, nous nous acquittons de bonne foi des obligations que nous assumons dans les accords internationaux et dans les conventions internationales. Dans toute la mesure possible, nous nous efforçons également de donner force de loi nationale aux engagements que nous prenons dans les accords internationaux.

La Zambie est également attachée à la promotion de la liberté du commerce et de la navigation. En tant que pays de transit et pays enclavé, la Zambie a toujours réaffirmé le droit d'accès à la mer des pays enclavés, ainsi que la liberté de transit par le territoire des États de transit en utilisant tous les moyens de transport, conformément au droit international. Elle est également attachée à l'établissement de relations commerciales réglementées avec tous les pays du monde, dans la mesure où nos capacités d'importation et d'exportation le permettent.

La Zambie et Cuba entretiennent des relations très chaleureuses. Les deux pays coopèrent au plan bilatéral dans divers domaines d'activité socioéconomique. Notre coopération est suivie et examinée par le biais d'une Commission conjointe de coopération qui se réunit à tour de rôle dans les capitales des deux pays. Cette commission permet aux Gouvernements zambien et cubain d'améliorer peu à peu le bien-être de leurs peuples et de progresser vers les objectifs de certaines des grandes conférences internationales des Nations Unies.

Je suis heureux de pouvoir dire que les relations que nous entretenons avec Cuba sont fondées sur le respect mutuel et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre. La Zambie considère que ces valeurs sont des éléments qui constituent la base de bonnes relations entre États.

M. Wilmot (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Au cours de sessions successives ces six dernières années, l'Assemblée générale a adopté, à une majorité croissante, des résolutions demandant que soit levé immédiatement le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Ghana regrette profondément que les États-Unis n'aient pas répondu favorablement à cette demande mais aient continué à défier la communauté internationale en promulguant des amendements à plusieurs lois destinées à renforcer le blocus appliqué à Cuba.

La délégation ghanéenne tient à réaffirmer qu'elle rejette l'embargo imposé à Cuba, et plus particulièrement la promulgation et l'application de lois ayant des effets extraterritoriaux qui touchent la souveraineté d'autres États et les

intérêts légitimes d'entités et de personnes relevant de leur juridiction, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation. Toutes ces législations violent les normes du droit international et vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Comme on le sait, et comme l'a expliqué ce matin S. E. le Ministre des affaires étrangères de Cuba, l'embargo a sérieusement entravé le développement socioéconomique de Cuba et a aggravé le sort de millions de Cubains, notamment les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées. En termes financiers, les pertes s'élèvent jusqu'ici à plus de 60 milliards de dollars, ce qui représente le triple du produit national brut de Cuba.

Les effets négatifs de l'embargo ne se limitent pas à Cuba. La nature extraterritoriale du blocus porte préjudice aux intérêts de sociétés de pays tiers en les privant des profits qu'elles pourraient tirer de leurs transactions commerciales avec Cuba. Même les organisations non gouvernementales sont menacées par les lois d'embargo. En fait, l'ensemble de la communauté internationale, y compris les États-Unis eux-mêmes, ne peut accéder à certains services disponibles à Cuba dans des domaines aussi importants que les soins de santé, comme le montrent les tergiversations des autorités américaines concernant l'octroi d'un brevet pour un vaccin cubain, reconnu par l'Organisation mondiale de la santé comme étant le meilleur pour la prévention de la méningite B.

Nous reconnaissons que le Gouvernement des États-Unis a annoncé récemment qu'il assouplirait certains aspects des restrictions, notamment la reprise des vols non commerciaux directs et des envois limités d'argent par les Cubains aux membres de leurs familles qui se trouvent sur l'île. Toutefois, il s'agit simplement de demi-mesures qui sont bien en deçà de la demande écrasante d'une levée totale du blocus économique.

En vertu du droit international et conformément à la Charte des Nations Unies, Cuba a le droit de choisir son système politique, économique ou social. Aucun pays n'a le droit de chercher à changer ce système par le biais de mesures de coercition. Le fait que Cuba continue de survivre face à ces mesures et à recevoir tant d'appui et de sympathie de la part de la communauté internationale est une remise en cause certaine de l'utilité de l'embargo économique, commercial et financier imposé à ce pays par les États-Unis.

L'ironie veut que l'embargo est également une mise en accusation de la politique des États-Unis qui prétendent

promouvoir le libre-échange mondial. Aussi, demandons-nous une fois de plus aux États-Unis de lever l'embargo et de procéder à un règlement pacifique de tous les différends qu'ils ont avec Cuba. Un règlement négocié est le seul moyen d'assurer une paix durable et des relations de bon voisinage entre les deux pays.

M. Dorba (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Dieu tout-puissant a dit, dans le Saint Coran :

«Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et vous avons désignés en nations et tribus, pour que vous vous entreconnaissiez.» (*Le Coran, sourate 49:13*)

Nous savons que la connaissance est la première étape vers l'établissement de la confiance et que la confiance est la pierre angulaire de la coopération entre les peuples. Tel est le commandement de Dieu, mais ceux qui pensent qu'ils sont Dieu sur terre font exactement le contraire. Ils agissent contre la volonté de Dieu en adoptant des pratiques qui vont à l'encontre de Sa volonté et de Ses commandements. Ils imposent des blocus, des embargos et des exclusions. Parfois, ils déclarent la guerre pour favoriser leurs intérêts politiques et non politiques, qu'ils veulent imposer à tous les peuples. Ils ne veulent pas que ces peuples disent «non».

Je suis sûr que Dieu a choisi l'emplacement géographique de Cuba. Peut-être que les Cubains, s'ils avaient eu le choix, auraient préféré se trouver ailleurs.

J'ai une question précise et très importante à poser : pourquoi a-t-on décidé d'imposer un embargo et des blocus à l'encontre de Cuba? Qui a la réponse à cette simple question? Est-ce que Cuba représente une menace pour les États-Unis? Est-ce que Cuba commet des actes d'agression contre les États-Unis? Est-ce que Cuba a tenté d'assassiner des dirigeants américains? L'histoire montre que c'est tout le contraire. Ma réponse à cette question est la suivante : ces décisions ont été prises contre le peuple cubain car le peuple cubain a choisi de dire non aux choix politiques et économiques qui leur sont imposés. Le peuple cubain a fait son propre choix.

Le choix démocratique et politique que l'on tente d'imposer à Cuba fait l'objet de critiques dans le monde entier. J'ai ici la preuve de ce que j'avance, dans des articles publiés aux États-Unis depuis au moins 1992, c'est-à-dire depuis l'effondrement du monde bipolaire. Depuis 1992, le *Time* et le *Foreign Affairs* ont publié de nombreux articles établissant que ce que l'on cherche réellement, c'est une démocratie fondée sur l'électorat, et non pas une démocratie représentative.

Il en va de même des choix économiques. Il suffit de rappeler qu'un spécialiste éminent du système capitaliste ici, aux États-Unis, a dit, il y a quelques semaines que, selon lui, le capitalisme s'effondrait. La preuve en est les diverses crises économiques qu'ont connues tous les continents du monde, qui sont dues au système capitaliste. Pourquoi, alors, imposer un choix politique ou économique à Cuba, au moment où ces deux choix s'avèrent être des échecs?

Le peuple cubain a fait ses propres choix. Nous devons dès lors respecter sa liberté. La Jamahiriya arabe libyenne se tient aux côtés du peuple cubain et de ses dirigeants, non seulement en votant pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, mais en continuant inébranlablement d'être à leurs côtés.

M. Mra (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis 1992, l'Assemblée générale examine la question de l'ordre du jour intitulée «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique», et les résolutions qui s'en sont suivies demandant qu'il soit mis fin à l'embargo. Bien que le nombre d'États Membres qui se sont prononcés pour l'appel lancé en faveur de la levée de l'embargo est passé de 59 en 1992 à 143 en 1997 — ce qui représente 77 % de l'ensemble des États Membres — le fait que cette question est encore à l'examen cette année nous rappelle que l'appel de la communauté internationale n'a toujours pas été entendu. Il est profondément regrettable que le blocus se poursuive, contre la volonté de la communauté internationale.

Au cours du premier semestre de 1998, il y a eu quelques signes d'amélioration dans les relations entre Cuba et les États-Unis — notamment l'annonce faite par le Gouvernement américain concernant quelques mesures destinées à rétablir des vols directs et des transferts limités de fonds par des résidents américains à leurs familles à Cuba, et à lever des restrictions pour l'envoi à Cuba de dons humanitaires en médicaments et en vivres. L'accord permettant à des compagnies aériennes commerciales cubaines de survoler le territoire des États-Unis a été une initiative encourageante. Toutefois, le blocus continue de peser lourdement sur la situation socioéconomique de Cuba.

Dans le rapport figurant au document A/53/320, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance indique que la situation des enfants à Cuba continue de subir le contrecoup de nombreux facteurs internes et externes, dont l'embargo. La situation des services dans le système de santé publique, en particulier ceux destinés aux femmes, continue de se dégrader sérieusement. Le blocus à l'encontre de Cuba est tout à fait cruel et abusif. Il est déplorable qu'un peuple

innocent soit victime de représailles pour des motifs qui ne trouvent plus aucune justification. La délégation du Myanmar a toujours exprimé son opposition à ce blocus économique, commercial et financier injuste à l'encontre de Cuba qui a des conséquences néfastes pour tous les aspects de la vie de 11 millions de personnes.

Afin de faire respecter les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies et de prouver notre solidarité avec le peuple cubain en cette période difficile, la délégation du Myanmar votera, comme les années précédentes, pour le projet de résolution figurant au document A/53/L.6.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite, ce matin, par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée se réunit pour la septième année consécutive afin d'examiner la question dont nous sommes saisis. Depuis bientôt quatre décennies, le Gouvernement cubain lance des appels à la communauté internationale pour que celle-ci l'aide à mettre un terme à ce blocus destructeur qui a pour objectif délibéré d'étrangler son économie.

Le Gouvernement du Zimbabwe est consterné de notre impuissance à apporter une solution immédiate aux souffrances du peuple cubain alors que nous allons nous prononcer encore une fois, aujourd'hui, sur le même projet de résolution. La délégation du Zimbabwe a déjà pris la parole à plusieurs reprises sur cette question et le fait de nouveau maintenant pour demander la levée de ce blocus totalement injustifié qui paralyse l'économie cubaine et met en danger la vie de tant de personnes innocentes, notamment les personnes malades et âgées et les enfants qui sont les plus exposés aux conséquences préjudiciables de cette mesure arbitraire et vindicative.

Il est ironique que nous ayons à débattre de cette violation flagrante du droit international alors qu'en cette période d'après-guerre froide, les normes fondamentales du droit international et la coexistence pacifique entre pays souverains et indépendants sont approuvées et ouvertement proclamées.

Il est encore plus troublant de constater le caractère extraterritorial et l'impact de ce blocus, qui est à la limite de l'ingérence dans la liberté de commerce et de navigation d'États souverains. Dans la mesure où les Nations Unies n'ont pas jugé nécessaire de prendre de telles mesures à l'encontre de Cuba, la délégation du Zimbabwe estime donc

que tous les pays devraient être en mesure de bénéficier pleinement de transactions économiques, commerciales et financières avec Cuba.

Le simple fait qu'un pays est de plus en plus isolé sur cette question indique clairement que la communauté internationale n'est plus prête à tolérer de telles ingérences. Aujourd'hui, c'est Cuba; demain, cela pourra être n'importe lequel d'entre nous.

Comme les autres membres du Mouvement des pays non alignés, le Zimbabwe s'en tient à la position adoptée de longue date par le Mouvement selon laquelle la communauté internationale devrait s'opposer à toute forme d'ingérence, d'intervention extérieure, de mesures coercitives économiques et autres, y compris aux lois à caractère extraterritorial, à l'encontre de pays en développement, qui visent à empêcher ces derniers d'exercer leur droit de décider librement de leurs propres systèmes politique, économique et social.

À leur dernier sommet, tenu cette année à Durban, en Afrique du Sud, les pays non alignés ont demandé de nouveau que soit levé le blocus à l'encontre de Cuba. Le Zimbabwe espère sincèrement que la confrontation existante cédera le pas à un dialogue constructif sur cette question.

La délégation du Zimbabwe s'en tiendra donc à sa position et votera pour le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous associons aux États Membres qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les États membres de la CARICOM réaffirment l'importance qu'ils accordent au strict respect des principes du droit international et, en particulier, de la liberté de commerce et de navigation. Nous continuons d'être opposés à l'application extraterritoriale de lois nationales qui viseraient à dresser des barrières artificielles aux échanges commerciaux, rejetant ainsi le principe d'égalité souveraine des États.

Conformément aux principes de respect mutuel, de bon voisinage et de respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, les pays membres de la CARI-

COM se sont employés à étendre et renforcer leurs relations avec Cuba et à promouvoir l'intégration économique progressive de Cuba dans la sous-région, par le biais du développement de la coopération technique et du commerce.

Nous pensons qu'un dialogue constructif éliminerait les risques de tension et de conflit dans les Caraïbes et améliorerait les perspectives de développement pacifique dans notre région.

Par conséquent, les pays de la CARICOM appuient la teneur du projet de résolution A/53/L.6 et voteront pour son adoption.

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Il est regrettable que la communauté internationale ait constamment à réexaminer ce point de l'ordre du jour, à l'Assemblée générale, alors que six résolutions internationales ont été adoptées l'une après l'autre, demandant toutes aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier qu'ils imposent à Cuba.

Les votes en faveur de toutes ces résolutions qui ont recueilli une majorité écrasante, 77 % des États Membres des Nations Unies ayant émis un vote positif, constituent une fois de plus la réaffirmation par la communauté internationale de son rejet catégorique de ces mesures coercitives unilatérales qui, selon elle, vont à l'encontre du droit international, violent les principes de l'égalité des États devant la loi et portent atteinte aux principes du respect de la souveraineté et de la dignité des États. Étant donné que les conséquences de ces mesures débordent les frontières de l'État qui les a promulguées, elles constituent également une ingérence flagrante dans les affaires internes de l'État ou des États visés ainsi que des États tiers concernés.

Tous les rapports présentés par Cuba, par les institutions des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales indiquent que les mesures coercitives qui continuent d'être appliquées à l'encontre de Cuba par le Gouvernement des États-Unis, mettent gravement en danger la santé, la prospérité et les droits fondamentaux des Cubains du fait de la pénurie de médicaments et de denrées alimentaires qui en résulte pour le peuple cubain. Le fait que les mesures de coercition appliquées par les États-Unis ont coûté plus de 60 milliards de dollars à l'économie cubaine montre l'ampleur considérable du préjudice subi par les citoyens cubains, et ce sans aucune justification morale ou juridique.

Nous pouvons comprendre la gravité des mesures prises par les États-Unis si nous les plaçons dans le contexte

de la politique actuelle des États-Unis qui, depuis 1992, ont imposé à 61 reprises des régimes de sanctions économiques contre d'autres États. Actuellement, sans se soucier le moins du monde des conséquences désastreuses que ces sanctions ont pour les populations ni des préjudices qu'elles infligent à leurs propres intérêts, les États-Unis imposent ou menacent d'imposer des sanctions contre environ 75 États dans lesquels vit la moitié de la population mondiale.

Nous nous accordons à dire que le droit fondamental le plus élémentaire réprouve l'utilisation des aliments et des médicaments comme moyens pour faire pression sur les gouvernements. De même, il ne saurait y avoir de démocratie si l'on ne tient pas compte de l'opinion de la majorité sur toute question en cours de discussion. Les États-Unis ne l'ont pas fait en l'occurrence. Cela veut dire que Washington a totalement bafoué les principes que le reste de la communauté internationale respecte.

Par conséquent, une fois de plus, nous demandons du haut de cette tribune au Gouvernement des États-Unis de renoncer à cette politique dévastatrice et injustifiable, et de s'engager dans la voie d'une politique propice au dialogue et garantissant la primauté du droit international et de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le principe du règlement pacifique des différends et celui de la liberté du commerce international.

Nous espérons de tout coeur ne pas avoir à revenir sur cette question à la prochaine session de l'Assemblée générale et que les États-Unis répondront de manière positive à la volonté de la communauté internationale et à son sincère désir de mettre fin aux souffrances du peuple cubain, souffrances qui n'ont que trop duré.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée se réunit encore une fois pour examiner le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'Assemblée a déjà plaidé avec force en faveur d'une levée de l'embargo et a enregistré une majorité de votes pour des projets de résolution présentés aux États Membres. L'Afrique du Sud avait alors espéré que ce rejet de l'embargo à une majorité écrasante inciterait les États-Unis d'Amérique à envisager la levée de l'embargo unilatéral et injustifié dont ils ont frappé Cuba. Nous sommes donc inquiets de voir que depuis que toutes ces résolutions ont été adoptées, rien n'a été fait pour assurer le respect des décisions de l'Assemblée. Au contraire, le Gouvernement des États-Unis, non content d'avoir adopté de nouvelles mesures en vue

d'un renforcement de l'embargo, continue également d'appliquer la loi extraterritoriale Helms-Burton dont l'objet est de punir les ressortissants et les pays tiers désireux d'entretenir des relations commerciales avec Cuba.

Le maintien de l'embargo et des mesures extraterritoriales donne indéniablement à penser que les États-Unis d'Amérique veulent absolument imposer leur volonté à Cuba et aux autres États souverains. Il est donc crucial pour la communauté internationale de prendre des mesures plus énergiques afin de faire cesser l'embargo qui viole de manière flagrante les principes de la souveraineté des États, de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, et de toutes les autres règles fondamentales régissant les relations internationales consacrées par la Charte des Nations Unies.

De l'avis de la délégation sud-africaine, il est essentiel que les deux parties prennent des mesures ayant pour objet de régler leurs différends par le biais du dialogue et de la négociation, sur la base de l'égalité et du respect mutuel. Il est également important de noter qu'un nombre croissant de protagonistes importants, d'entités publiques et d'instances intergouvernementales ont exprimé leur désapprobation à l'égard de ces sanctions. Les décisions prises par le Mouvement des pays non alignés et la participation de plusieurs personnalités politiques, dont des Américains, ont ajouté un certain poids à l'opposition qu'une grande partie de l'opinion publique internationale a manifestée. C'est bien là la preuve qu'il est tout à fait urgent que les États-Unis mettent fin à la contrainte économique et commerciale qu'ils imposent à Cuba.

Il incombe à l'Assemblée de faire en sorte de lever l'embargo inique dont a été frappé le peuple cubain afin de permettre à ce dernier de vivre dans des conditions propres à faciliter son relèvement.

L'Afrique du Sud votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Khalil (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale des Nations Unies, qui examine la question du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis ces cinq dernières années, a demandé la levée de ce blocus. Aujourd'hui, la délégation soudanaise voudrait dire qu'elle est vivement préoccupée par le maintien de l'embargo des États-Unis contre Cuba et d'autres pays qui souffrent des conséquences de sanctions économiques et commerciales semblables imposées unilatéralement par les États-Unis.

Récemment, les États-Unis ont imposé à mon pays les mêmes mesures injustes afin d'exercer des pressions sur le Soudan pour l'écarter de la voie qu'il s'est tracée en vue de réaliser son développement socioéconomique. Cet acte constitue une grave violation du droit international et des règles de base qui régissent les relations internationales, tout en ayant des conséquences néfastes pour les conditions de vie dans les pays qui subissent ces mesures. C'est pourquoi le Soudan rejette le recours aux sanctions économiques comme moyen de réaliser des objectifs politiques.

Tous les rapports préparés par le Secrétaire général, dont le dernier figure dans le document A/53/320 du 3 septembre 1998, ont mis en évidence les effets dévastateurs de l'embargo qui est imposé au peuple cubain, notamment dans des secteurs vitaux de l'économie, tels que la santé et l'agriculture.

Une des causes profondes de l'instabilité qui prévaut dans le monde sont les tentatives faites par certains pour transférer un modèle démocratique à des pays en développement sans tenir compte de leurs particularités historiques et culturelles. Nous pensons que l'unilatéralisme par lequel des mesures coercitives sont imposées, produit les effets suivants : il entrave le courant des échanges commerciaux, il fait obstacle au transfert de technologies vers les pays en développement et conduit à l'agression contre un peuple innocent, comme celle qui a récemment été perpétrée contre l'un des bâtiments principaux de mon pays. Ces actions sont contraires à l'esprit de San Francisco qui a présidé à la création de cette Organisation et dans lequel les peuples doivent pratiquer la tolérance et la coexistence entre tous les États. C'était l'esprit qui prédominait il y a 50 ans et nous en avons encore davantage besoin aujourd'hui en raison de la mondialisation et de l'interdépendance du monde, pour édifier un avenir meilleur marqué par la complémentarité entre les peuples et une interaction constructive entre tous les États.

Les différentes résolutions adoptées par l'ONU demandent aux États de ne pas promulguer de lois extraterritoriales. C'est pourquoi la délégation soudanaise demande la levée des embargos imposés à Cuba et à tous les autres pays qui ont subi l'impact de ces décisions prises unilatéralement. Elle réaffirme son appui à la résolution dont nous sommes saisis, estimant que tous les problèmes doivent être réglés sur la base de l'égalité entre États, du respect mutuel et de la coexistence pacifique.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis porte sur une question qui, malheureu-

sement, requiert l'attention de l'Assemblée depuis un certain nombre d'années. Comme les années précédentes, la délégation de la République-Unie de Tanzanie prend la parole pour appuyer le projet de résolution qui est présenté dans le cadre de l'examen de ce point.

La République-Unie de Tanzanie est fermement convaincue que les appels et les efforts faits au niveau international, au nom du peuple cubain, sont nécessaires, justifiés et pressants. Depuis un certain nombre d'années, l'Assemblée générale insiste auprès des États-Unis sur la nécessité de lever l'embargo imposé à Cuba en vue d'une normalisation des relations avec cette dernière. Malheureusement, l'appel de la communauté internationale semble avoir été ignoré.

La délégation tanzanienne s'inquiète de plus en plus de voir qu'en dépit de six résolutions adoptées par la communauté internationale par l'intermédiaire de cette Assemblée, l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en vigueur. Cet état de choses qui perdure est décevant pour deux raisons : premièrement, parce que cela donne à penser que la série de résolutions adoptées par l'Assemblée n'ont eu aucun effet, et cela remet en cause tant l'autorité de l'Assemblée que la Charte des Nations Unies; deuxièmement, le maintien du statu quo, qui a contribué à la situation extrêmement difficile à Cuba et aux souffrances de sa population en raison du fardeau injustifié qui est imposé au Gouvernement cubain, est un sujet de vive préoccupation.

Plus récemment, nous avons été émus de voir comment l'embargo a malheureusement entravé la coopération internationale dans l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple cubain à la suite de la tragédie causée par le cyclone Georges.

L'Assemblée a pris une position très ferme quant à la légitimité de la loi Helms-Burton qui a été adoptée par le Congrès des États-Unis. Cette législation est dépourvue de toute légalité au titre du droit international. Son caractère illégitime réside non seulement dans ses prétentions à étendre son application au-delà des frontières nationales, mais également dans le fait qu'elle cherche à entraver le commerce et la coopération légitimes au niveau international. La Tanzanie continue de s'opposer à cette loi. Aucun pays ne devrait être encouragé à prendre des mesures unilatérales aux dépens d'une coopération internationale fructueuse, et cette conduite ne saurait être tolérée. En fait, à l'époque de la mondialisation, ce type de mesure est contre-productif.

La délégation tanzanienne est également préoccupée de voir qu'aucune mesure crédible n'a été prise pour nouer un dialogue entre les parties, bien que la guerre froide soit terminée. Le fardeau imposé à Cuba n'est ni dans l'intérêt du peuple des États-Unis, ni dans celui de Cuba. En fait, la persistance de relations tendues entre ces deux pays avec lesquels la Tanzanie entretient des relations amicales, n'est dans l'intérêt de personne, y compris de l'ONU.

Nous continuons par conséquent de demander aux États-Unis de lever l'embargo imposé à Cuba et de nouer des relations constructives entre les deux États au nom de la compréhension mutuelle et de la prospérité pour leurs peuples respectifs; ce qui contribuerait de fait à promouvoir l'amitié entre ces peuples.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui par la septième année consécutive pour débattre de la question intitulée «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique».

La position constante de la République arabe syrienne a été et continue d'être notre foi profonde dans le droit des États à exercer leur souveraineté sur leur propre territoire et dans le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ce droit est consacré dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui est la constitution et le cadre de référence de cette organisation internationale.

Depuis 40 ans, Cuba subit, par le fait des États-Unis d'Amérique, des préjudices dans les domaines social, économique et politique qui sont une source de graves préoccupations pour la communauté internationale. Le moment est venu de trouver une solution à cette impasse. Cuba a demandé à maintes reprises que le blocus soit levé au moyen du dialogue. Nous appuyons son désir sincère d'entamer un dialogue constructif avec les États-Unis, sur la base de l'égalité, du respect mutuel et de relations de bon voisinage, afin de résoudre tous les différends entre les parties et d'assurer la prospérité des deux pays et des deux peuples.

Lorsque nous examinons les résultats du vote sur la résolution adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour depuis les sept dernières années, nous constatons que 59 États ont voté pour en 1992, et 143 en 1997. Le nombre d'abstentions est passé de 71, en 1992 à 17, l'an dernier. Il est clair que l'appui international pour la résolution de l'Assemblée générale adoptée au titre de ce point s'accroît inexorablement. Cela constitue une démonstration éclatante

de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique et de respecter le système politique, social et économique librement choisi par chaque État, selon ses intérêts nationaux légitimes.

Cela fournit aussi une preuve évidente de l'exaspération du monde à l'égard des mesures discriminatoires, d'application de doubles critères, du refus de répondre aux appels lancés par l'Assemblée générale dans ses résolutions antérieures et du mépris envers ces résolutions. Nous réaffirmons que toute décision dont les incidences extraterritoriales peuvent empiéter sur la souveraineté d'autres États est contraire au principe du respect de la souveraineté des États, tel que défini dans l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, nous réaffirmons la déclaration publiée à l'issue du sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu en septembre dernier à Durban, en Afrique du Sud, qui appelait les États-Unis à mettre fin à ce long blocus, contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. La poursuite du blocus et des autres mesures à l'encontre de Cuba a nui à ce pays et à son peuple, notamment aux enfants, et a approfondi l'antagonisme entre Cuba et les États-Unis.

La résolution 52/10, adoptée à ce sujet l'an dernier par 143 voix, constitue un important indicateur démocratique et devrait donner aux partisans de la démocratie un puissant élan pour obtenir la levée du blocus contre Cuba. La communauté internationale a maintes fois rejeté la loi Helms-Burton, une loi extraterritoriale qui fait fi de l'obligation de respecter la souveraineté des États en ce qui concerne Cuba. Cette loi et d'autres mesures législatives connexes sont contraires au principe fondamental du respect de la souveraineté des États et enfreignent la Charte des Nations Unies et le droit international. Elles entravent également la liberté de la navigation et du commerce internationaux que s'efforcent d'établir les États-Unis. De plus, elles sont contraires à la volonté des peuples.

La délégation syrienne va donc voter pour le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6, dont est aujourd'hui saisie l'Assemblée.

M. Andjaba (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement namibien s'associera de nouveau à l'appel lancé par l'Assemblée générale aux États pour qu'ils s'abstiennent de promulguer et d'appliquer des lois et des règlements qui ont des incidences extraterritoriales touchant la souveraineté d'autres États, les intérêts légitimes d'entités et de personnes relevant de leur juridiction et la liberté de commerce et de navigation. À ce sujet, la Namibie n'a pas

promulgué ni appliqué, et ne promulguera ni n'appliquera, de lois et de règlements contre Cuba — ou contre tout autre pays, d'ailleurs — qui entraveraient des activités économiques, commerciales ou financières entre Cuba et d'autres pays.

Le Gouvernement namibien constate avec beaucoup d'inquiétude le non-respect des résolutions applicables de l'Assemblée générale qui visent à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Dans la même optique, la Namibie estime que la loi Helms-Burton constitue une violation de la souveraineté des États, des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, du droit international, de la liberté de commerce et de navigation et du système commercial international. Comment peut-on parler de mondialisation tout en imposant des restrictions à la liberté de commerce et d'investissement?

En raison de son plein respect de la souveraineté des États et du principe d'autodétermination des peuples ainsi que des normes et principes qui régissent la coopération pacifique et amicale entre pays, le Gouvernement namibien exprime son entière solidarité avec le peuple cubain et demande la levée du blocus qui lui est imposé depuis plus de 30 ans.

Les répercussions du blocus sont bien répertoriées et bien connues et il faut maintenant se demander combien de temps encore le peuple cubain devra-t-il souffrir avant que soit levé le blocus, combien de vies seront encore perdues par suite du manque de matériel médical et de médicaments de base, avant que nous entendions l'appel lancé?

Le Gouvernement namibien réaffirme l'importance qu'il attache à l'élimination et à la levée totale du blocus contre Cuba et votera pour le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6, intitulé «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique».

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) : Voilà sept ans que l'Assemblée générale se voit dans l'obligation d'examiner la question relative au blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La délégation lao regrette énormément qu'une telle question n'ait pas encore pu être résolue par les deux parties concernées.

Lors de leur conférence au sommet, tenue à Durban, en Afrique du Sud, au mois de septembre dernier, les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés ont de

nouveau appelé le Gouvernement des États-Unis à mettre fin aux actions économiques, commerciales et financières contre Cuba, actions qui vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, du droit international et du principe de bon voisinage, et qui causent des pertes matérielles ainsi que des dommages économiques considérables au peuple cubain. Les États-Unis d'Amérique sont également appelés à résoudre leurs différends avec Cuba grâce à des négociations sur la base de l'égalité, du respect mutuel, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la paix et du développement dans cette région du monde comme dans celui des deux peuples américain et cubain, que les deux parties poursuivent sérieusement leurs négociations en vue de résoudre le plus rapidement possible leur problème, ce qui répondrait à la tendance mondiale actuelle en faveur du dialogue et de la coopération économique internationale.

Mon pays, la République démocratique populaire lao, de tout temps, s'est opposé à la prise de mesures économiques coercitives unilatérales dans les relations internationales. Le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique, il y a plus de 30 ans, non seulement a retardé le développement économique et social de l'île, mais également a fait obstacle au commerce et aux échanges économiques normaux entre Cuba et de nombreux autres pays. S'appuyant sur les principes de l'égalité souveraine entre les États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui ainsi que ceux de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, la République démocratique populaire lao estime qu'il est grand temps que le blocus soit levé et que les deux pays, à savoir les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba, améliorent au plus vite leurs relations, ce qui contribuerait à renforcer la stabilité dans la région et aiderait Cuba, pays en voie de développement, à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale globalisée et libéralisée.

Dans cet ordre d'idées, la délégation lao voudrait exprimer son appui au projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6, présenté par Cuba.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée pour une motion d'ordre.

M. Ri (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de procéder au vote,

ma délégation souhaite demander au Secrétariat d'apporter une clarification.

Le rapport du Secrétaire général (A/53/320) contient les réponses reçues des gouvernements à la date du 13 août 1998. La réponse du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée au Secrétaire général, appuyant la résolution 52/10, est datée du 17 mars 1998, et pourtant elle ne figure pas dans le rapport du Secrétaire général. Ma délégation demande donc au Secrétariat de republier le rapport du Secrétaire général afin qu'il mentionne la réponse de mon gouvernement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Ses commentaires ont été dûment notés et le Secrétariat prendra les mesures voulues pour corriger cette omission.

Nous allons passer à l'examen du projet de résolution A/53/L.6.

Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour une explication de vote avant le vote.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au sujet du projet de résolution intitulé «Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique».

Je voudrais réaffirmer ici qu'en ce qui concerne Cuba, l'Union européenne considère comme prioritaires un processus de transition vers une démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'une relance soutenue et l'amélioration du niveau de vie du peuple cubain. Elle reconnaît que certains faits positifs sont apparus mais elle est toujours préoccupée par la situation politique et économique à Cuba et exprime l'espoir que des améliorations durables et réelles se produiront.

L'Union européenne a considéré la visite à Cuba du pape Jean-Paul II et la libération de prisonniers politiques suite à l'appel du pape comme des mesures positives allant dans le sens d'une plus grande liberté religieuse et civique, et elle espère que ce processus se poursuivra. Mais nous

déplorons la détention d'un nombre considérable de personnes, dont les quatre dirigeants du Groupe de travail de dissidence interne qui, de façon non violente, ont exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association.

L'Union européenne souligne les responsabilités fondamentales des autorités cubaines au sujet des droits de l'homme tels que la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, de regroupement et d'association, et tous les droits liés à l'administration de la justice. À cet égard, elle leur demande de libérer et de réintégrer au sein de la société tous les prisonniers d'opinion. Nous demandons aux autorités cubaines de coopérer pleinement avec les organes et mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme.

L'Union européenne reconnaît que des pas ont été franchis par le Gouvernement cubain sur la voie d'une meilleure intégration économique et souligne la nécessité d'une ouverture progressive et irréversible de l'économie cubaine. Elle réitère son souhait d'être un partenaire de Cuba dans ce processus mais sa pleine coopération avec Cuba dépendra de l'amélioration de l'exercice des droits de l'homme et des libertés politiques.

Comme nous l'avons indiqué dans la Position commune de l'Union européenne du 2 décembre 1996, nous n'avons pas pour politique d'amener des changements en ayant recours à des mesures coercitives aggravant les difficultés économiques du peuple cubain.

L'Union européenne estime que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba relève essentiellement de ces deux Gouvernements. Mais elle a clairement fait connaître son opposition à l'élargissement extraterritorial de l'embargo des États-Unis, tel que celui figurant dans ce qui est appelé la loi sur la démocratie à Cuba de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996.

Nous voulons en outre réitérer la ferme opposition de l'Union européenne, fondée sur le droit et le principe, à l'imposition de boycottages secondaires et de législation avec effet extraterritorial et rétroactif, demeure inchangée.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté des mesures réglementaires et conjointes pour protéger les intérêts des personnes physiques et morales de l'Union européenne contre les effets d'extraterritorialité de la loi Helms-Burton, qui interdisent l'application de cette loi.

Le 18 mai 1998, lors du sommet Union européenne/États-Unis à Londres, un ensemble de décisions a été adopté relativement aux mesures de sanctions prises par les États-Unis, dans le cadre duquel le Gouvernement des États-Unis s'est notamment engagé à s'abstenir à l'avenir de promulguer des lois extraterritoriales de ce type et où un arrangement a été mis en place concernant le renforcement de la protection des investissements.

L'Union européenne considère que cela représente un pas important vers le rapprochement de nos divergences avec les États-Unis sur ce point. Nous soulignons toutefois que l'engagement de l'Union européenne de mettre en oeuvre les mesures prises doit refléter un engagement similaire des États-Unis. Nous attendons avec intérêt de voir les progrès enregistrés dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, les États membres de l'Union européenne appuieront à l'unanimité le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation de l'Argentine se déclare préoccupée de la poursuite du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, qui porte atteinte aux intérêts légitimes de personnes ou d'entités ainsi qu'à la liberté de commerce et des investissements.

La levée du blocus est le meilleur moyen de promouvoir la liberté de commerce, les communications, la souplesse et le dialogue, y compris le dialogue critique, et le plus viable pour donner à Cuba l'impulsion en vue des changements nécessaires vers la démocratie représentative, qui est, selon nous, le système garantissant les libertés fondamentales des citoyens.

Pour ces raisons, la délégation argentine votera pour le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour réaffirmer les principes sur lesquels s'appuie le Brésil pour examiner cette question, alors que nous nous apprêtons une fois de plus à voter pour le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le règlement des différends entre États doit être entrepris en recourant à des moyens pacifiques. Toute autre mesure impliquant l'emploi de la force, telle que les sanctions ou les embargos, qui représente une exception par rapport à cette règle générale, ne doit être prise que lorsque tous les

autres moyens sont épuisés et doit de toute façon être solidement fondée sur les principes du droit international.

Les sanctions et les embargos qui vont à l'encontre du droit international, au lieu de permettre le règlement d'un différend spécifique, engendrent des tensions supplémentaires. S'ils portent atteinte aux intérêts d'États tiers, comme dans le cas examiné actuellement par l'Assemblée générale, la communauté internationale a encore plus de raisons de s'en préoccuper. La prétendue loi sur la liberté de Cuba et la solidarité démocratique en vigueur aux États-Unis d'Amérique a été rejetée dans un certain nombre d'instances internationales, dont, entre autres, l'Organisation des États américains, le Groupe de Rio, le Sommet ibéro-américain et le Système économique latino-américain. Elle est également contraire aux obligations juridiques des membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Brésil s'associe à la communauté internationale qui a rejeté à la quasi-unanimité cette mesure unilatérale. L'aspect juridique mis à part, nous ne pensons pas que cette mesure contribue à l'objectif fixé de la réintégration totale de Cuba dans le système interaméricain.

M. Yu Qingtai (Chine) (*interprétation du chinois*) : L'Assemblée générale a adopté à maintes reprises des résolutions appelant tous les pays à cesser d'appliquer des lois contraires aux principes de la Charte et aux normes fondamentales qui régissent les relations internationales, ou qui portent atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers. Il est regrettable que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'ait pas répondu positivement à cet appel de la communauté internationale et qu'il refuse toujours d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Les sanctions et embargos décidés par les États-Unis au fil des ans ont fait gravement obstacle aux efforts de développement économique et social du peuple cubain ainsi qu'au processus de restructuration du pays.

En conséquence, l'amélioration du niveau de vie de la population cubaine a été entravée, avec des répercussions particulièrement néfastes sur la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Cela constitue une violation flagrante des droits fondamentaux de la population d'un autre pays.

En outre, les mesures unilatérales prises par les États-Unis ont également fait obstacle aux relations commerciales et économiques normales entre Cuba et de nombreux autres

pays, portant ainsi préjudice à leurs droits et à leurs intérêts légitimes.

Maintenant que la guerre froide est terminée depuis plusieurs années, cette situation ne devrait pas être tolérée plus longtemps. L'histoire nous a montré que les différends entre États ne peuvent être réglés efficacement que par le dialogue et la négociation sur la base de l'égalité et du respect de l'indépendance des choix de chacun. Nous formons le vœu que les États-Unis prendront des mesures constructives conformes à l'esprit de notre temps.

Compte tenu de ce qui précède, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Crighton (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Si l'Australie partage les préoccupations de certains États Membres quant à la situation des droits de l'homme et des libertés politiques à Cuba, elle n'en considère pas moins que le fait d'isoler Cuba au moyen de sanctions économiques n'est pas une solution efficace pour parvenir au respect des droits de l'homme et à une réforme politique.

L'Australie s'est de tout temps opposée par principe à la promulgation et à l'application par des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de lois et de mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités et de personnes placées sous leur juridiction et à la liberté de commerce et de navigation. Selon nous, de telles lois et mesures ne sont pas justifiées par les principes du droit international. L'Australie est préoccupée par le caractère unilatéral et extraterritorial de la loi Helms-Burton de 1996, qui codifie et élargit le blocus en ciblant les investisseurs étrangers à Cuba.

C'est pourquoi l'Australie votera pour ce projet de résolution.

M. Kolby (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La protection et la promotion des droits de l'homme constituent un pilier de la politique étrangère de la Norvège, et un des sujets phares de notre dialogue avec d'autres pays. Nous déplorons les violations des droits civils et politiques et nous restons préoccupés par la situation à Cuba. Nous ne considérons pas le recours à des mesures unilatérales d'isolement, telles que le blocus dont nous discutons aujourd'hui, comme une réponse adaptée à la situation cubaine. La Norvège estime qu'il est plus fructueux d'entreprendre un dialogue constructif ne faisant l'impasse sur aucun sujet. Nous sommes d'ailleurs engagés en ce moment dans un dialogue ouvert et constructif avec les autorités cubaines

portant sur un certain nombre de thèmes, dont celui des droits de l'homme.

Pour le Gouvernement norvégien, il y a une nette distinction entre mesures unilatérales et sanctions adoptées par la communauté internationale par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Seules les sanctions adoptées par la communauté internationale par le biais d'organisations compétentes et représentatives possèdent la légitimité nécessaire et aucun pays ne devrait imposer ses lois à des pays tiers. C'est pourquoi la Norvège votera une fois de plus, cette année, pour le projet de résolution visant à mettre fin au blocus contre Cuba, ce qui ne signifie nullement, comme elle l'a précisé, qu'elle tolère les violations des droits de l'homme à Cuba.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation costa-ricienne votera pour le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.6, qui appelle à une levée des mesures unilatérales de nature économique, commerciale et financière prises contre Cuba.

À cette occasion, comme par le passé, nous fondons notre position sur l'appui indéfectible aux principes de la non-ingérence et du respect de l'autodétermination des peuples. Ces principes constituent la pierre angulaire du système international et sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous avons à maintes reprises affirmé dans cette instance que le Costa Rica rejette toute ingérence dans des affaires qui sont du ressort des Cubains eux-mêmes, lesquels sont les seuls à décider de leur avenir.

Comme le Costa Rica l'a réaffirmé à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, on peut être d'accord ou non avec ce qu'ont décidé — ou pas décidé — de faire les Cubains, mais il n'appartient pas à des tiers d'exercer des pressions d'ordre matériel pour contrecarrer l'autodétermination du peuple cubain, surtout lorsque ces actes nuisent aux conditions de vie mêmes des citoyens de l'île.

Dans cette optique, je puis également affirmer que, selon le Costa Rica, la situation des droits de l'homme à Cuba n'est guère satisfaisante et il n'approuve pas la politique appliquée par le Gouvernement cubain qui vise à restreindre l'exercice des droits civils et politiques des habitants du pays. Mais, pour le Costa Rica, des mesures comme la prétendue loi Helms-Burton et d'autres mesures allant dans le même sens, qui constituent une application extraterritoriale de la législation d'un État, ne peuvent être justifiées sous le prétexte de régler les problèmes que connaît Cuba.

Nous regrettons que l'on tente de restreindre le commerce et les activités économiques internationales sans aucune justification valable, ce qui va à l'encontre des normes juridiques sur lesquelles repose le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi le Costa Rica s'associe à ceux qui estiment que ces actes unilatéraux doivent cesser.

M. Ri (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime que la persistance du blocus appliqué au peuple cubain par les États-Unis depuis plus de 30 ans est une violation des principes convenus de l'égalité souveraine et de la non-ingérence — les buts et principes mêmes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres instruments régissant les relations internationales. Chaque pays a le droit de choisir son propre système social et son propre mode de développement. Aucun pays n'a le droit d'imposer sa volonté à d'autres pays. Ma délégation demande instamment que soit immédiatement levé ce blocus absurde et injuste appliqué unilatéralement à Cuba et à d'autres pays et elle votera pour le projet de résolution.

M. Sychou (Biélorus) (*interprétation du russe*) : La République du Biélorus a toujours préconisé le strict respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Gouvernement de la République du Biélorus s'associe à la demande faite par l'Assemblée générale aux États Membres de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois et mesures portant atteinte à la liberté du commerce international et à la souveraineté d'autres États et préjudiciables aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes. La République du Biélorus a toujours appuyé le règlement pacifique des différends entre États, par la voie de négociations. À ce propos, nous sommes favorables à la création de conditions propices au développement sans restriction de la coopération économique et autres liens entre Cuba et tous les autres pays, y compris les États-Unis d'Amérique. Nous appuyons l'appel lancé par l'Assemblée générale dans lequel la communauté internationale exhorte tous les États à s'abstenir de promulguer des lois et d'appliquer des mesures contre d'autres États. À cet égard, la délégation du Biélorus appuiera le projet de résolution qui figure dans le document A/53/L.6 dont nous sommes saisis.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La préoccupation des États-Unis à l'égard de Cuba tient au fait que le Gouvernement cubain refuse systématiquement de reconnaître au peuple cubain l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnus. Ils sont fiers de promouvoir et d'appuyer la

démocratie dans le monde; ce sont les dictateurs et ceux qui bafouent les droits de l'homme qui devraient être sur la défensive et avoir honte.

Cuba continue de fouler aux pieds les libertés fondamentales de son peuple, les droits et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les États-Unis estiment que les sanctions économiques sont un outil important de la politique étrangère qui peut servir dans des cas de force majeure. Dans le cas de Cuba, les sanctions ne sont qu'un élément d'une politique d'envergure visant à promouvoir une transition pacifique vers la démocratie à Cuba. Nous avons demandé à la communauté internationale de s'associer à nous dans cet effort réellement multilatéral pour atteindre cet objectif.

Des questions importantes pour les États-Unis sont en jeu à Cuba, un pays qui ne se trouve qu'à 90 miles de nos côtes. Mais des intérêts importants sont également en jeu pour des pays amis, dans tout l'hémisphère occidental, et pour toute la communauté des démocraties.

Année après année, le Gouvernement cubain a manipulé les préoccupations exprimées dans cette salle pour revendiquer un appui à ses politiques répressives qui ont échoué. Or, les faits sont clairs : des dizaines de dissidents et de défenseurs des droits de l'homme ont été détenus et arrêtés au cours de l'année écoulée. Récemment, les quatre dirigeants courageux du «Groupe de travail dissident» ont été accusés de sédition et d'actes contre la sécurité d'État. Leur seul crime, cependant, a été d'avoir critiqué la politique économique improductive de leur Gouvernement et de demander un changement démocratique pacifique.

Plutôt que d'accepter les bases erronées de ce projet de résolution, les États-Unis demandent instamment aux pays attachés à la démocratie et au respect des droits de l'homme de s'associer à eux dans un effort multilatéral en vue de promouvoir une transition démocratique pacifique à Cuba.

Outre la pression constante sur le Gouvernement cubain pour amener un changement, les États-Unis estiment qu'il est particulièrement important de tendre la main au peuple cubain. Aider le peuple cubain à encourager une société civile indépendante permettra que la transition qui se produira inévitablement à Cuba se fasse de façon pacifique et démocratique. Appuyer le peuple cubain c'est reconnaître que les changements à Cuba doivent venir de l'intérieur et être amenés par des Cubains vivant sur l'île qui connaissent les problèmes et les injustices du système

actuel. Ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale et ils le méritent.

L'appui au peuple cubain a toujours été un élément essentiel de la politique des États-Unis. En octobre 1995 et en mars 1998, le Président Clinton a annoncé des mesures qui ont considérablement accru ces efforts. Des milliers de Cubains — médecins, scientifiques, écologistes, universitaires, étudiants, chercheurs, artistes et travailleurs religieux et autres — se sont rendus aux États-Unis, et des centaines d'Américains se sont rendus légalement à Cuba aux mêmes fins. Des dizaines de groupes non gouvernementaux aux États-Unis travaillent à des projets avec des groupes cubains indépendants, et les États-Unis ont autorisé une aide humanitaire privée d'une valeur supérieure à 2 milliards de dollars, provenant d'organisations non gouvernementales et de particuliers américains et destinée au peuple cubain. Une grande partie de l'aide ainsi autorisée est constituée de médicaments, d'équipement médical et de vivres.

Avec l'appui de pays qui partagent notre attachement au changement pacifique à Cuba, le peuple cubain peut espérer un avenir meilleur. Les États-Unis demandent à cet organe de consacrer ses efforts à la promotion de la cause de la liberté et des droits de l'homme à Cuba et à un appui accru aux habitants de l'île qui souhaitent un changement démocratique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.6.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade,

Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

El Salvador, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Maroc, Népal, Nicaragua, Ouzbékistan, République de Corée, Sénégal.

Par 157 voix contre 2, avec 12 abstentions le projet de résolution est adopté (résolution 53/4).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote concernant la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Duval (Canada) : Le Canada a voté pour le projet de résolution A/53/L.6 parce qu'il s'oppose fermement à la tentative des États-Unis de forcer des États souverains à modifier leur politique envers Cuba en appliquant la loi dite

Helms-Burton, afin de s'accorder une juridiction extraterritoriale par le moyen d'une loi interne.

Cela dit, le blocus appliqué par les États-Unis ne peut porter à lui seul la responsabilité des difficultés que subissent les Cubains. Le Canada souligne aujourd'hui, comme il l'a fait par le passé son inquiétude de constater que le Gouvernement cubain ne respecte pas les droits de la population cubaine, et il continue de faire part régulièrement de ses inquiétudes à cet égard lors de ses pourparlers avec le Gouvernement cubain.

M. Arcaya-Smith (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Venezuela, fidèle à ses principes constitutionnels en faveur de la paix et de la coexistence pacifique entre les pays et du respect des normes du droit international, rejette, une fois de plus, l'application de mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte à la souveraineté, nuisent aux intérêts légitimes des entités ou des citoyens qui sont sous la juridiction de tiers, et sapent les règles du libre-échange entre les pays qui sont stipulées dans l'instrument constitutif de l'Organisation mondiale du commerce.

Cette position, que défend le Venezuela de façon inébranlable depuis 1992 en cette Assemblée, a été réitérée à diverses occasions dans des instances et mécanismes de consultation et de concertation politique, tels que le Groupe de Rio et le Sommet ibéro-américain des chefs d'État ou de gouvernement. Il convient de souligner à cet égard que lors du douzième sommet du Groupe de Rio, qui s'est tenu à Panama en septembre dernier, les chefs d'État ou de gouvernement ont indiqué leur rejet catégorique d'une application unilatérale et extraterritoriale de lois nationales, qui constitue une violation des principes fondamentaux du droit et de la coexistence internationaux et qui ont un impact négatif sur la coopération, le commerce et les investissements entre les pays.

De même, lors du septième Sommet ibéro-américain, qui s'est déroulé sur l'île de Margarita en novembre 1997, les chefs d'État ou de gouvernement ont exprimé leur refus d'appliquer ladite loi Helms-Burton, car ils considèrent que cette loi est contraire aux principes qui régissent la coexistence internationale et à l'esprit de coopération et d'amitié qui doit présider aux relations entre tous les membres de la communauté internationale.

Alors que la communauté internationale progresse dans la recherche de nouvelles formules de coopération et d'entente, il est irréaliste d'accepter que des différends bilatéraux soient réglés par le recours à la coercition militaire et économique, ou sous toute autre forme de pression qui sape

la souveraineté et l'indépendance des nations et agit au détriment des populations, sans toucher le régime contre lequel elle est appliquée.

Pour toutes ces raisons, le Venezuela a voté, de nouveau cette année, pour le projet de résolution A/53/L.6, en se fondant sur le respect du droit international. Cette décision ne doit pas pour autant être interprétée comme un appui à un régime particulier, car nous pensons que les arguments exposés sont légitimes et s'appliquent à la situation politique de tous les pays concernés.

Cependant, en tant que pays démocratique, pluraliste et défendant les droits de l'homme, le Venezuela voudrait à cette occasion réitérer sa conviction que seule la coopération et le dialogue peuvent amener les changements nécessaires en faveur de la démocratie et des libertés fondamentales que nous désirons tous.

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon partage la préoccupation de nombreux pays face au problème de l'application extraterritoriale d'une juridiction, tel que celui posé par la loi Helms-Burton. Le Gouvernement japonais a suivi de près l'application de cette législation, ainsi que les circonstances dans lesquelles elle s'est faite, et ses préoccupations demeurent les mêmes. Ainsi, ayant examiné la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour le projet de résolution A/53/L.6.

Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer la situation des droits de l'homme à Cuba. Le Gouvernement japonais se félicite de la libération de prisonniers, y compris de prisonniers politiques, par le Gouvernement cubain en mars de cette année, en réponse aux demandes formulées par la communauté internationale, et essentiellement par le Vatican. Mais en raison des restrictions imposées aux activités politiques, à la liberté de réunion, d'association et d'expression, il n'y a pas eu de progrès important vers la démocratisation, l'exercice des droits de l'homme ou le respect des droits individuels. Le Japon demeure préoccupé face à la situation actuelle et continue d'espérer qu'elle s'améliorera.

Le Japon appuie la résolution mais, selon lui, il serait utile de se poser la question de savoir si l'Assemblée générale des Nations Unies est bien l'instance la plus appropriée pour traiter de cette question très complexe. En ce qui concerne l'embargo économique imposé à Cuba par les États-Unis, le Japon estime qu'il faudrait que les deux pays recherchent une solution par la voie du dialogue bilatéral et leur demande donc de redoubler d'efforts à cette fin.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 29 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.